



La mise en œuvre d'unités de gestion sanglier dans le département de l'Hérault

Olivier MELAC

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

Résumé

Avec plus de 15000 sangliers prélevés annuellement et autant de pratiquants, le sanglier tient une place prépondérante dans le paysage cynégétique héraultais.

Toujours très présente auprès de ses chasseurs de sangliers, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault (FDCH) travaille depuis plus de 20 ans à développer une gestion efficace de l'espèce emblématique des garrigues et des Hauts Cantons.

Le carnet de battue, mis en place en 1985, est déterminant dans le système de gestion départemental actuel étant à la fois un document de recueil de données techniques, et un outil réglementaire.

Le découpage du département en Unités de Gestion (UG) a été le deuxième outil mis en place en 1999.

Ainsi, la FDCH a décentralisé la prise de décisions dans chaque UG : en particulier, la date de fermeture de la chasse est fixée chaque année et dans chaque UG en fonction de l'état des populations de sangliers (évalué à partir d'indicateurs techniques à mi-saison) et de la situation en terme de dégâts (évaluée à partir d'indicateurs technico-financiers). Aucun critère en matière de tir (poids, nombre et catégorie d'animaux à prélever) n'est imposé.

L'efficacité de ce dispositif est basée sur :

Un découpage des UG pertinent: il peut y avoir un mois et demi d'écart de chasse entre deux UG limitrophes

Un engagement total de la FDCH, (politique, technique et administratif), dans l'animation des UG

Une politique validée par l'Administration (modification de l'Arrêté Préfectoral Annuel), et par les instances départementales agricoles et forestières (participation de représentants dans les comités de pilotage des UG puis validation par les titulaires en CDCFS)

Une participation active des acteurs du milieu cynégétique : diances, sociétés de chasse, chasses privées et association des Lieutenants de Louveterie

Un système de recueil des données (tableau de chasse) efficace, fiable et rapide basé sur la saisie du carnet de battue via internet par les diances permettant un suivi en temps réel de l'évolution du prélèvement à l'échelle de la diane, de la commune, de l'UG ou du département. Un croisement entre les indicateurs « tableaux de chasse » et les indicateurs « dégâts »

Après 6 années de fonctionnement, l'objectif de demain, dans le cadre du SDGC, est d'accroître le poids réglementaire du carnet de battue et d'optimiser cette gestion par des analyses cartographiques très ciblées, l'objectif principal étant bien entendu le maintien de l'équilibre propre à chaque UG.

*
* *

Le sanglier dans l'Hérault

Le sanglier dans l'Hérault est classé gibier,

Le mode de chasse principal est la chasse en battue aux chiens courants, mais le tir individuel est autorisé;
Cette chasse est pratiquée par 300 dianes (ou équipes) et 9000 chasseurs, alors que 13000 timbres sangliers sont vendus c'est à dire la moitié du nombre total de chasseurs de l'Hérault;
La période de chasse s'étend du 15 août au 1er dimanche de janvier;
Les samedi, dimanche, mercredi et jours fériés;
Le tableau annuel dépasse régulièrement les 13000 sangliers.

La gestion de l'espèce représente un enjeu important pour la FDC de l'Hérault

Répartition des prélèvements

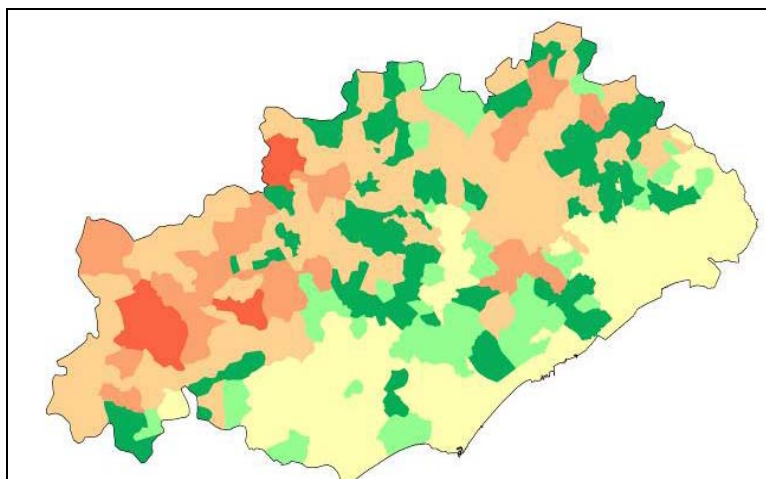


Figure 1 Carte des prélèvements de sangliers par communes dans le département de l'Hérault

La répartition des prélèvements sur le département est très hétérogène, 90 % du tableau est réalisé au nord du département même si aujourd'hui, des sangliers se prélèvent partout, en plaine, dans les vignes, en bord de mer, dans les étangs et aux abords des villes.

Ce constat nous a amené à fixer des objectifs de gestion différents suivant les secteurs.

Les indemnisations

En ce qui concerne les dégâts, ce qui caractérise le département c'est que 60% des indemnisations concernent la vigne.

Le montant annuel moyen des indemnisations est d'environ 200000 €, pour 250 à 300 dossiers soit une moyenne de 600 à 800 € par dossier.

Nous constatons également une forte concentration des dégâts ce qui nous a permis d'identifier les principaux points noirs et nous a conduit à créer un observatoire des dégâts.

Historique

Deux dates sont importantes dans l'historique de la gestion du sanglier dans l'Hérault :

Le plan de gestion



Figure 3 Principes de mises en œuvre du plan de gestion

Fonctionnement des unités de gestion

Dans chaque Unité de Gestion est créé un Comité de Pilotage composé de :

- 5 à 12 représentants chasseurs (présidents de sociétés, responsables de diane, chasseurs délégués)
- 2 représentants agricoles nommés par la chambre d'agriculture
- 1 représentant de la forêt publique (ONF)
- 1 représentant de la forêt privée désigné par le CRPF
- 1 représentant des élus désigné par l'Association des Maires
- L'Administration
- La louveterie
- L'ONCFS
- Les associations de chasse spécialisées
- La FDC

Les comités de pilotage des UG sont réunis deux fois par an, en décembre et en mars.

Nous réalisons 4 réunions regroupant chacune 4 à 6 UG.

Les Comités de Pilotage des UG de plaine sont consultés par courrier.

Le déroulement des réunions est le suivant :

Présentation des données propre à chaque UG:

Soit 3 indicateurs techniques à mi saison: nombre de battues, nombre de chasseurs présents et nombre de sangliers tués avec comparaison pour la même période et les mêmes équipes entre l'année en cours et l'année précédente

5 indicateurs financiers issus de l'analyse des dégâts : montants des dégâts, variation inter annuelle, nombre de dossiers, montant moyen par dossier et différence entre le montant déclaré et indemnisé.

Ensuite les participants (chasseurs, agriculteurs, forestiers,) donnent leur appréciation du terrain (état des populations, reproduction, glandée..).

A la suite du débat, chaque membre des CP propose une date de fermeture comprise entre la date de fermeture prévue (1er dimanche de janvier) et la fin février.

Nous terminons la réunion en essayant d'harmoniser les propositions au sein de chaque UG.

Un exemple concret : une UG en zone mixte viticulture / élevage.

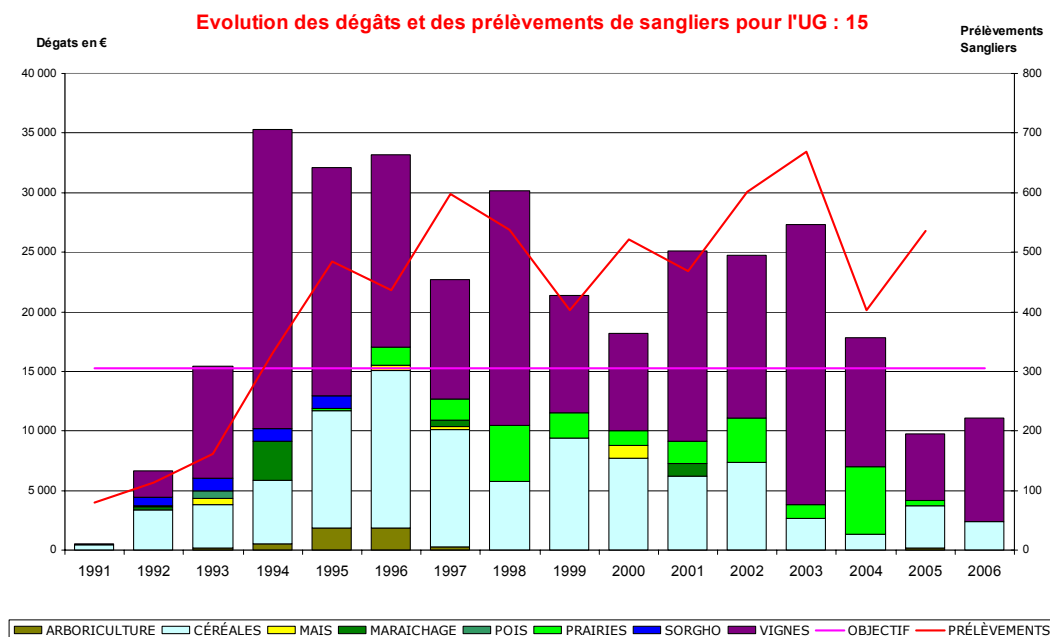


Figure 4 évolution des dégâts et des prélèvements de sangliers de l'unité de gestion numéro 15

Bilan prélèvement à mi saison en hausse + 12%
 Augmentation des dégâts + 33%

La proposition de date de fermeture pour cette UG est au 25/02 malgré que le montant des dégâts soit en dessous de l'objectif.

Les chasseurs de cette UG ont demandé de prolonger la chasse pour éviter de connaître à nouveau une situation en déséquilibre comme lors des années 2000.

Dates de fermetures du sanglier pour la saison 2006/07

Voici illustrées les conclusions des consultations des UG en décembre 2006.

A noter les différences importantes entre deux communes riveraines dans deux UG limitrophes (exemple des UG 15 et 10 pour la saison 2006/2007).

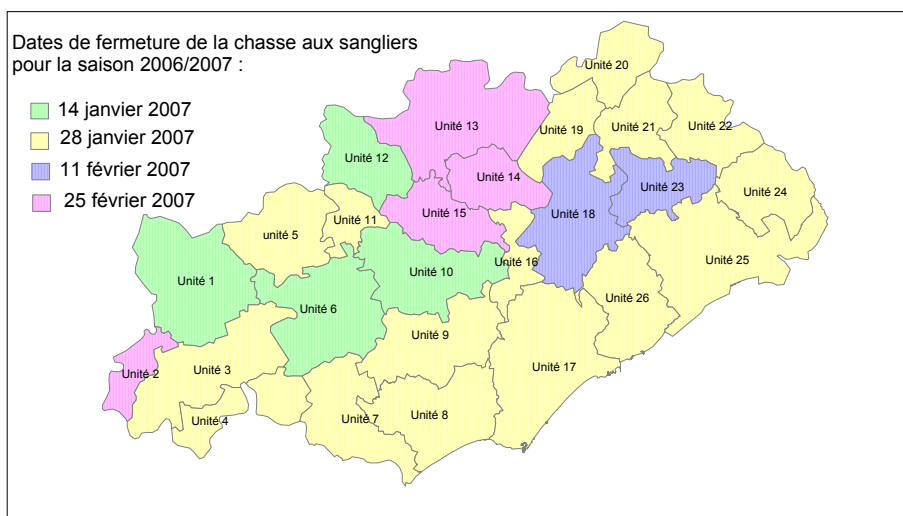


Figure 5 Dates de fermeture de la chasse aux sangliers pour la saison 2006/07

Bilan et perspectives

Notre expérience nous permet de tirer un certain nombre d'enseignements :

L'ENGAGEMENT DE LA FDC doit être total (aussi bien politique, technique qu'administratif).
Cela concerne l'encadrement des chasseurs et l'organisation de la chasse au sanglier mais également lors de la création et l'animation des UG.
Cet engagement doit être uniforme sur l'ensemble du département.

LE FONCTIONNEMENT DES UG DOIT ETRE VALIDE PAR L'ADMINISTRATION ET LES INSTANCES DEPARTEMENTALES AGRICOLES ET FORESTIERES.

Pour avoir l'encadrement réglementaire adéquat et pouvoir bénéficier des modifications de l'arrêté préfectoral en cours de saison.
Pour que les propositions locales en UG soient validées en CDCFS.

Sur cet aspect, les principales difficultés sont liées parfois au manque de participation des représentants agricoles lors des réunions ce qui peut entraîner la perte de légitimité des propositions des chasseurs en UG.

LE DECOUPAGE DES UG doit être pertinent.

Pour pouvoir définir des zones avec des objectifs différents (en particulier les zones où la présence ou le développement du sanglier n'est pas souhaité, c'est le cas dans l'Hérault des UG de plaine).
Mais aussi pour que ce découpage soit accepté par les chasseurs.

LE RECUEIL DES DONNEES.

Il doit être fiable, simple et rapide.
Et surtout, le retour ou une mise à disposition des données aux chasseurs est apprécié.

L'ANALYSE DES DONNEES.

C'est une partie importante du processus afin de ne pas avoir de contestation ou remise en question des chiffres.
On a constaté l'importance de croiser les données prélèvement et dégâts afin de fixer des objectifs réalistes dans le but de responsabiliser les équipes.
Ces analyses permettent également d'identifier les éléments extérieurs comme l'impact des réserves, le problème du milieu urbain, les routes...

L'ADHESION DES ACTEURS DU MILIEU CYNEGETIQUE, c'est-à-dire dianas, sociétés de chasse, chasses privées, louveterie est essentielle.

C'est capital pour obtenir la mise en application sur le terrain des décisions prises en UG et pour impliquer les chasseurs.
Et c'est sur ce point que l'on rencontre le plus de difficultés, et plus précisément pour convaincre les chasseurs à continuer à chasser lorsque c'est nécessaire.

LES MOYENS D'ACTION SECONDAIRES

Comme les battues administratives, la menace d'un classement nuisible ou la responsabilisation financière.
Ce sont aussi la prévention, la mise en place de cellules de veille ou le recours à l'agrainage dissuasif.

Les évolutions envisagées dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique

Accroître le poids réglementaire du carnet de battue: l'objectif étant de maîtriser le morcellement du territoire et la multiplication des équipes dans un département qui connaît l'arrivée de 1000 nouveaux habitants par mois.

Introduire l'utilisation du SIG dans les analyses: l'objectif est de comprendre comment s'exerce le prélèvement au sein d'un territoire pour purger les points noirs.

Améliorer le système de recueil de données par la saisie via internet

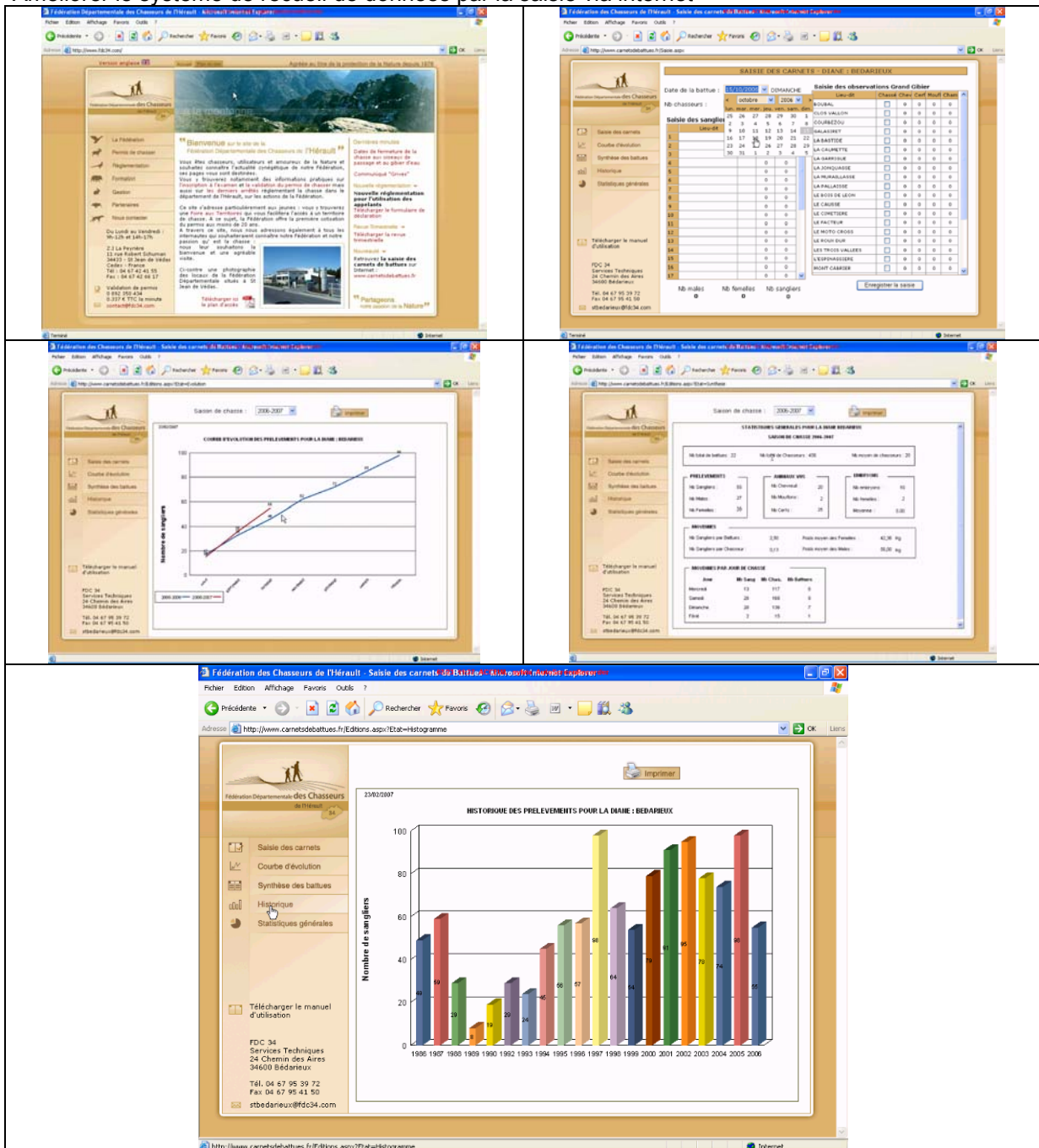


Figure 6 Illustration de quelques pages du site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

A découvrir sur www.fdc34.com: La Fédération met à disposition des dianes la possibilité de saisir leur carnet de battue sur le site de la FDC. Ce dispositif permet de suivre en temps réel l'évolution du prélèvement et de l'effort de chasse au niveau de chaque équipe mais aussi par commune et par Unité de Gestion.

Chaque équipe a à sa disposition l'ensemble des données traitées par la Fédération depuis 1985 et peut les récupérer sous forme de documents à imprimer.

Conclusion

CONVAINCRE PLUTOT QUE CONTRAINDRE c'est en résumé l'esprit de la gestion du sanglier dans l'Hérault.